



CAHIER D'ACTEUR

Concertation publique suisse
du Futur Collisionneur Circulaire

N°xxx | MOIS ANNEE

Le parti « Les Vert-e-s genevois-es (parti écologiste genevois), est une association sans but lucratif au sens des art. 60 et suivants du Code Civil Suisse.

Les Vert-e-s réunissent les personnes désireuses d'agir sur le plan politique et législatif pour défendre, promouvoir et développer le mouvement écologiste, en s'inspirant notamment des positions et propositions des diverses associations genevoises ou nationales attachées à la protection de l'environnement, aux droits humains et à la qualité de la vie. Le parti tend à ouvrir à un large cercle de la population la connaissance de l'écologie en tant que nouveau type de société humaine.

Le point de vue Des Vert-e-s genevois-es

En bref, que défendez-vous ?

Les Vert-es genevois-es soutiennent le CERN, la recherche fondamentale et la coopération scientifique internationale. Mais ils et elles s'opposent au Futur Collisionneur Circulaire (FCC). À leurs yeux, les perspectives scientifiques du FCC ne justifient pas, dans notre région et à ce moment, les coûts et les pressions qu'il ferait peser sur le climat, l'énergie, l'eau, les matériaux, les terres et la population. Son coût global et son impact climatique ne sont pas suffisamment établis pour permettre un choix éclairé. Les Vert-es demandent une évaluation indépendante de ses effets sociaux et environnementaux et la présentation d'alternatives soutenables. Ils et elles souhaitent que les moyens publics de recherche privilégient les projets sobres et cohérents avec les priorités climatiques et sociales. L'autorisation du FCC et tout soutien public, financier ou en nature, doivent pouvoir être soumis à votation populaire. Les retombées annoncées en emplois ou en infrastructures ne sauraient effacer les conséquences du projet pour le territoire. La coopération scientifique mérite un avenir compatible avec les limites planétaires et les besoins du Grand Genève.

Adresse : 14, rue des Voisins

Case postale 345

Ch-1211 Genève 4

Numéro : 41 22 800 38 48

Site Internet : <https://verts-ge.ch/>

Projet FCC – CERN - Opinions Publiques - Rue des Maraîchers 36 - 1206 Genève

<https://www.concertation-fcc-cern.ch/la-plateforme-du-cern-4008>

La position des Vert-es genevois-es

Les Vert-es genevois-es reconnaissent l'importance du CERN, ses apports scientifiques et technologiques, la portée de sa coopération internationale et le rayonnement qu'il confère à Genève. Leur soutien de principe à la recherche fondamentale demeure entier. Le Futur Collisionneur Circulaire (FCC) engage notre territoire et les générations futures. Au terme de cette analyse, les Vert-es genevois-es s'opposent au projet FCC et demandent que des voies de recherche plus soutenables soient étudiées.

Le FCC est envisagé comme le successeur du Grand collisionneur de hadrons (LHC). Il prendrait la forme d'un tunnel souterrain de 91 km de circonférence, à une profondeur moyenne de 200 m, traversant le canton de Genève, le Léman, l'Ain et la Haute-Savoie. Une première phase, le FCC-ee, serait consacrée aux collisions électron-positron ; sa construction pourrait commencer au début des années 2030 et sa mise en service interviendrait vers 2045. Une seconde phase, le FCC-hh, utiliserait des collisions proton-proton à des énergies inédites et serait prévue pour la décennie 2070. Le Conseil du CERN doit décider en 2028 de construire ou non le projet.

Recherche fondamentale et alternatives

Le FCC pourrait approfondir la connaissance de la physique des particules : tester le Modèle standard à des niveaux d'énergie inédits, mieux comprendre la matière noire et, éventuellement, révéler une « nouvelle physique ». Le FCC-ee viserait notamment une connaissance fine du boson de Higgs. La portée scientifique du FCC-hh dépend davantage d'un pari : si aucune nouvelle physique n'apparaît aux énergies explorées, l'investissement pourrait ne conduire à aucune découverte majeure. Ces recherches ne présentent toutefois pas la même urgence que la réponse à la crise climatique.

La résolution recense d'autres pistes de recherche, à des degrés de maturité différents : réutiliser le tunnel actuel du LHC dans le cadre du projet LEP3, développer des collisionneurs linéaires, explorer un collisionneur à muons ou l'accélération par sillage plasma. Elle mentionne aussi des recherches sans accélérateur, par les télescopes, l'astroparticulaire, la détection de matière noire et les ondes gravitationnelles, qui poursuivent des buts similaires avec une empreinte environnementale et des coûts très inférieurs selon son analyse. Le leadership européen en physique des particules pourrait être maintenu sans FCC ; le projet concurrent chinois CEPC est, d'après la résolution, suspendu. Ces pistes méritent d'être comparées au FCC.

Coût et priorités publiques

L'investissement demandé serait principalement public. Or son coût total reste inconnu : la seule estimation détaillée citée dans la résolution porte sur la première phase, le FCC-ee, à 15 milliards de francs. La résolution souligne que le tunnel serait dimensionné pour le FCC-hh et considère que cette seconde phase suivrait inévitablement en cas de lancement. Sur la base des données existantes, l'association Noé21 estime, selon la résolution, le coût d'ensemble à au moins 70 milliards de francs, sans compter d'éventuels dépassements. Une décision de cette portée exige une estimation complète.

Ces montants appellent aussi un débat sur les priorités. Les fonds publics mobilisés pour le FCC ne seraient pas disponibles pour d'autres besoins jugés plus urgents dans la résolution, notamment la transition écologique et climatique et la cohésion sociale. Le projet promet des investissements directs et des milliers d'emplois dans le génie civil et les bâtiments. Pourtant, notre agglomération connaît déjà un développement économique et démographique dont elle peine à absorber les conséquences sociales et environnementales. Ces retombées doivent être appréciées au regard des pressions du chantier.

Des développements technologiques associés au FCC pourraient être utiles, notamment dans le domaine médical ou pour la fusion nucléaire. La résolution reconnaît ces synergies possibles, tout en rappelant qu'elles seraient des sous-produits du projet. Des programmes ciblés pourraient les obtenir à moindre coût. La fusion commerciale n'étant pas attendue avant plusieurs décennies, elle ne répondrait pas à l'urgence de réduire les émissions. Quant aux infrastructures régionales évoquées par les partisans du FCC, telle une liaison ferroviaire Genève-Lyon, aucun engagement contraignant ne les rattache au projet : si elles sont utiles, elles doivent être évaluées et financées pour elles-mêmes. La résolution exprime enfin une

inquiétude sur un possible usage militaire de technologies développées dans le cadre du FCC, au regard de l'accord entre le CERN et Thalès sur les klystrons. (Source : résolution, « Enjeux technologiques ».)

Énergie, climat et ressources

La demande d'électricité constitue une question centrale. Avec le FCC-hh, la consommation du CERN pourrait atteindre 4 TWh par an selon la résolution, qui la compare à celle d'environ un million de ménages genevois. Cette demande viendrait s'ajouter à celles du chauffage, de la mobilité et des centres de données, dans un contexte où le développement des énergies renouvelables peine déjà à répondre aux besoins présents et futurs. Les Vert-es genevois-es estiment que la sobriété énergétique doit guider les choix d'investissement dans la recherche. (Source : résolution, « Enjeux énergétiques ».)

L'empreinte climatique globale demeure également insuffisamment documentée. La résolution relève que le CERN ne publie pas de chiffre complet pour les émissions liées au FCC. Elle rapporte une estimation de Noé21 de 72 millions de tonnes d'équivalent CO₂ pour la construction, l'exploitation et le démantèlement, soit plus de dix fois les émissions annuelles du canton selon le texte. Une estimation rapportée par une association ne remplace pas des données complètes et publiquement vérifiables par le porteur du projet. Pour permettre un débat éclairé, les impacts climatiques doivent être présentés sur l'ensemble du cycle de vie.

L'eau et les matériaux appellent la même exigence de transparence. La consommation d'eau pourrait atteindre 3 millions de m³ par an avec le FCC-hh, et le projet présenterait un risque de modification de l'hydrographie souterraine. Sa construction nécessiterait aussi des quantités très importantes de métaux critiques et stratégiques, notamment du niobium pour les aimants supraconducteurs et du cuivre pour les câbles. La résolution souligne les risques d'approvisionnement et les effets que l'extraction et la transformation de ces matériaux pourraient produire ailleurs : pollution des eaux et des sols, atteintes à la santé, déplacements de population et conditions de travail. Ces effets dépassent Genève.

Chantier et territoire

Le tunnel générerait, selon les chiffres repris dans la résolution, 8,2 millions de m³ de déblais. Leur transport, leur gestion et leur enfouissement s'ajouteraient à des volumes qui satureront déjà les capacités régionales. Le texte évoque 400'000 trajets de camions estimés sur sept ans de chantier, avec des effets sur la qualité de vie des habitantes et habitants. Une éventuelle valorisation agricole des matériaux d'excavation reste incertaine, y compris de l'avis des milieux concernés cité dans la résolution. Ces effets doivent être évalués. (Source : résolution, « Enjeux environnementaux ».)

L'emprise du FCC représenterait plusieurs dizaines d'hectares et s'ajouterait à la réduction des surfaces agricoles et naturelles de la région. La résolution relève que les données actuellement publiées varient et ne couvrent pas tous les éléments du projet. Elle met aussi en garde contre une aggravation des déséquilibres territoriaux : une pression accrue sur la partie française du Grand Genève, dont la région dépend notamment pour son alimentation et pour le logement d'une partie importante de sa main-d'œuvre. Ses coûts sociaux et territoriaux doivent être visibles.

Décision publique et demandes

La population concernée doit pouvoir débattre du projet et se prononcer sur son autorisation. Selon la résolution, le Conseil d'État a demandé que la Confédération prenne la main sur la procédure d'autorisation, ce qui empêche actuellement un référendum genevois sur la réalisation du FCC. La consultation menée par le CERN ne répond pas à cette exigence démocratique : des informations essentielles, notamment sur le climat, ne sont pas publiées, et la résolution relève des dysfonctionnements dans un processus qui demeure principalement informationnel. Une concertation utile exige des données complètes et la possibilité d'une décision populaire.

Les Vert-es genevois-es demandent donc un réexamen des impacts sociaux et environnementaux du FCC par des experts indépendants et la présentation de projets alternatifs soutenables. Ils et elles demandent que l'autorisation du projet, ainsi que tout soutien financier ou en nature de la Confédération, du canton de Genève ou des communes concernées, soient soumis à votation populaire. Les moyens publics destinés



à la recherche fondamentale devraient privilégier des projets sobres en ressources et en énergie, cohérents avec les priorités climatiques et sociales. Enfin, d'éventuels emplois ou infrastructures ne doivent pas servir à minimiser les effets environnementaux et territoriaux du FCC.

Conclusion

Les Vert-es genevois-es soutiennent le CERN comme lieu de recherche fondamentale et de coopération scientifique internationale, mais s'opposent au projet de Futur Collisionneur Circulaire. À leurs yeux, les perspectives scientifiques du FCC ne justifient pas, dans notre région et à ce moment, les coûts et les pressions qu'il ferait peser sur le climat, l'énergie, l'eau, les matériaux, les terres et la population. Son coût global et son impact climatique ne sont pas suffisamment établis pour permettre un choix éclairé. Les Vert-es demandent une évaluation indépendante de ses effets sociaux et environnementaux et la présentation d'alternatives soutenables. Ils et elles souhaitent que les moyens publics de recherche privilégient les projets sobres et cohérents avec les priorités climatiques et sociales. L'autorisation du FCC et tout soutien public, financier ou en nature, doivent pouvoir être soumis à votation populaire. Les retombées annoncées en emplois ou en infrastructures ne sauraient effacer les conséquences du projet pour le territoire. La coopération scientifique mérite un avenir compatible avec les limites planétaires et les besoins du Grand Genève.